



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 13 mars 2017, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2
Sonia Malouin, conseillère siège n°3
Pierre Langlois, conseiller siège n°4
Gilles Perron, conseiller siège n°5
Éric Desbiens, conseiller siège n°6
Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no
2017-048**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2017-049

Rés. no
2017-050

Rés. no
2017-051

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 2e séance ordinaire de l'année 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 2e séance ordinaire de l'année 2017, tel que corrigé et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-052**

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-053**

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-054**

5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-055**

5.5 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi des projets en cours;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

6. AFFAIRES REPORTÉES

Rés. no
2017-056

6.1

Adoption du règlement n° 387-2013 - RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la 12^e séance ordinaire tenue le 9 décembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal le 7 février 2017 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé par M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement 387-2013 tel que présenté, et avec dispense de lecture.

Rés. no
2017-057

6.2

Embauche au poste n° 2016-022 - concierge

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2016-022;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Diane Ouellet, à ce poste;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Perron, appuyé par M. Christian Malouin et à l'unanimité des conseillers :

- i. D'embaucher Mme Diane Ouellet à titre de concierge, pour la durée de la période de probation prévue à la convention collective de travail.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2017-058**

7.1

Demande de modification du règlement 277-98 sur la paix publique et le bon ordre

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Arlette Girard, présidente du Club de la FADOQ de Chute-aux-Outardes afin que le conseil apporte une modification au règlement 277-98 afin de soustraire les OSBL de l'application de l'article 72 concernant les fausses alarmes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente intermunicipale concernant la gestion des alarmes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De rejeter la demande de modification du règlement 277-98.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2017-059**

8.1

Nomination d'un représentant municipal sur le comité réseau Biblio Côte-Nord

CONSIDÉRANT qu'un comité doit être formé réseau Biblio Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Manon Finn comme représentant(e) de la municipalité au sein du comité réseau Biblio Côte-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Nord.

**Rés. no
2017-060**

8.2

Demande d'aide financière - OPÉRATION ENFANT SOLEIL (SERGE LEPAGE)

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Opération enfant soleil (Serge Lepage) pour sa campagne de financement 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par Mme Sonia Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à Opération enfant soleil (Serge Lepage) pour sa campagne de financement 2017;

**Rés. no
2017-061**

8.3

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- ii. QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- iii. QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- iv. QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- v. QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Rés. no
2017-062

8.4

Répartition des dossiers et responsabilités des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT que plusieurs postes au sein d'organismes et comités nécessitent la nomination de membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer certains conseillers comme responsable de dossier qu'il considère stratégique :

EN CONSÉQUENCE, et sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé par M. Gilles Perron, il est à l'unanimité des conseillers de nommer les membres suivants aux postes indiqués dans le tableau qui suit :

Représentants du conseil sur des instances externes :	
Office Municipal d'Habitation	Sonia Malouin; Gilles Perron; Éric Desbiens;
Corporation de Développement Touristique et Récréatif de la Péninsule Manicouagan	Gilles Perron;
Commission des loisirs	Christian Malouin;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Conseil des maires MRC	Gilles Perron;
Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan	Claude Asselin;
Table de concertation jeunesse de Chute-aux-Outardes	Sonia Malouin;
Comités internes permanents :	
Comité de Finance	L'ensemble du conseil
Comité des locataires CCJ	Gilles Perron;
Comité consultatif d'urbanisme	Sonia Malouin; Pierre Langlois;
Comité de promotion et développement économique	Pierre Langlois; Éric Desbiens;
Comité local du pacte rural	Yoland Émond; Pierre Langlois;
Comité des ressources humaines	Sonia Malouin; Éric Desbiens;
Comité de suivi de la politique familiale et municipalité amie des aînés	Sonia Malouin; Gilles Perron;
Comité de gestion des requêtes de circulation et de stationnement	Yoland Émond; Éric Desbiens;
Comités externes permanents :	
Comité de gestion de l'entente intermunicipale d'alimentation en eau potable	Pierre Langlois;
Comité intermunicipal du partage de service d'un directeur-préventionniste en sécurité incendie	Yoland Émond;
Comités internes provisoires:	
Comité de mise en valeur de la centrale Outardes 1	Yoland Émond; Christian Malouin; Gilles Perron;
Comité de travail pour la patinoire	Yoland Émond; Christian Malouin; Éric Desbiens;
Comité de travail pour la salle de diffusion municipale	Yoland Émond; Claude Asselin; Christian Malouin; Sonia Malouin;
Comité de travail pour le club de golf	Yoland Émond; Pierre Langlois; Gilles Perron; Éric Desbiens;
Responsables de dossiers particuliers :	
Maire/mairesse suppléant	À tour de rôle aux 8 mois par ordre de siège.
Travaux publics	Pierre Langlois;
Service des incendies	Christian Malouin;
Loisirs	Christian Malouin;
Famille	Sonia Malouin;
Aînés	Gilles Perron;



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-063**

8.5

Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 7 mars 2017, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 4 février 2017 et le 7 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 85 chèques présentés pour un montant de 126 635.11 \$.

**Rés. no
2017-064**

8.6

Acquisition de jeux gonflables - Adjudication du contrat

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues à la date limite pour leur réception;

CONSIDÉRANT que le Groupe Kloda Focus a déposé la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adjuger le contrat au groupe Kloda Focus pour le montant de 42 367.78\$, incluant les taxes.

**Rés. no
2017-065**

8.7

Honoraires professionnels en comptabilité pour la vérification du rapport financier consolidé - Adjudication du contrat



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé dans le cadre de l'appel d'offres 2017-011 visant des honoraires professionnels en comptabilité pour la vérification du rapport financier consolidé;

CONSIDÉRANT les articles 966 et suivants du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adjuger le contrat à Mallette S.E.N.C.R.L. d'une somme de 44 840.25 \$, incluant les taxes;
- ii. De nommer Mallette S.E.N.C.R.L. comme vérificateur externe pour les exercices 2016; 2017 et 2018 inclusivement.

Rés. no
2017-066

8.8

Installation d'une vanne régulatrice de pression à la station de production d'eau potable - Autorisation de travaux

CONSIDÉRANT que plusieurs utilisateurs du réseau d'aqueduc éprouvent des problèmes techniques occasionnés par la haute pression sur le réseau de distribution de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les estimations produites au dossier par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser les travaux d'installation d'une vanne régulatrice de pression à la station de production de l'eau potable;
- ii. De financer cette dépense d'immobilisation par affectation au fonds de roulement de la municipalité, pour un terme de 5 ans;
- iii. D'informer la municipalité de Ragueneau des travaux à venir et de leur participation découlant de l'Entente pour une portion de 45.37 % du coût des travaux.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-067**

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1

Demande d'aide financière - la Polyvalente de Baies

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par la Polyvalente de Baies pour la tenue de son 27e gala méritas;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par M. Christian Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à la Polyvalente de Baies pour la tenue de son 27e gala méritas;

**Rés. no
2017-068**

9.2

Mandat de services professionnels - Étude des charges et débits préliminaires

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe conseil TDA dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Groupe conseil TDA pour un budget total n'excédant pas 18 845 \$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation à la TECQ.

**Rés. no
2017-069**

9.3

Demande d'amendement au code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

électronique

CONSIDÉRANT que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- ii. De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette.

**Rés. no
2017-070**

9.4

Opposition au projet optilab du ministère de la Santé et des Services sociaux

CONSIDÉRANT la réforme du système de santé entreprise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (« MSSS ») depuis 2015;

CONSIDÉRANT le désir des élus de la Côte-Nord d'assurer à leur population un traitement équitable compte tenu de la géographie de la région tout à fait particulière (1 200 km linéaires);

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire de la Côte-Nord et les aléas d'un seul lien routier en toutes saisons, mais particulièrement l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE déjà certains prélèvements effectués sur la Côte-Nord parcourent de grandes distances pour être analysés dans les laboratoires hautement spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux a déjà affirmé que le MSSS ne peut faire des économies appréciables sur la Côte-Nord avec le projet Optilab contrairement aux régions périphériques des grands centres;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

entreprend une vaste tournée pour échanger avec les élus sur une stratégie efficace permettant d'assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE chaque ministère, y compris le MSSS, est assujéti à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (c. O-1.3) et doit participer à l'atteinte des objectifs inscrits dans cette loi;

CONSIDÉRANT QU'obtenir des services de santé de qualité et de proximité constitue pour le citoyen un élément majeur qui influence son choix de rester ou de partir de sa région;

CONSIDÉRANT QUE le projet Optilab obligerait le déplacement d'environ 70 % des spécimens prélevés pour analyse vers des laboratoires situés à plusieurs centaines de kilomètres;

CONSIDÉRANT les messages d'inquiétude qui nous sont transmis par les citoyens que nous représentons quant au projet Optilab qui s'annonce pour très bientôt sur la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. **QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;
- ii. **DE** demander au ministre de la Santé et des Services sociaux de :
 - prendre les mesures nécessaires afin de traiter le dossier de la Côte-Nord de façon particulière, au même titre que cela a été fait pour les Îles-de-la-Madeleine, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James;
 - ne pas appliquer le projet Optilab sur le territoire de la Côte-Nord;
 - conserver les services de proximité déjà établis, rassurant ainsi la population nord-côtière et l'invitant par le fait même à occuper le territoire magnifique qu'est le nôtre;
- iii. **DE** faire parvenir copie de la présente résolution à :
 - M. Gaétan BARRETTE, ministre de la Santé et des Services sociaux;
 - M. Martin COITEUX, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - M. Pierre ARCAND, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- Conseil d'administration du Centre intégré de Santé et des Services sociaux (« CISSS »);
- Mme Lorraine RICHARD, députée de Duplessis;
- M. Martin OUELLET, député de Manicouagan;

**Rés. no
2017-071**

9.5

Mandat de services professionnels d'ingénierie - Mise à jour du plan d'intervention eau potable, égouts et chaussées

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe conseil TDA dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Groupe conseil TDA pour un budget total n'excédant pas 22 105 \$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense au programme de la TECQ 2014-2018.

**Rés. no
2017-072**

9.6

Regroupement des Offices - approbation de la démarche

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 83 a adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016;

CONSIDÉRANT que le regroupement des Offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC Manicouagan avec l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau n'est pas prévu au projet de loi no 83;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Baie-Comeau ne veut pas s'éteindre;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes accepte le regroupement et l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Chute-aux-Outardes avec l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau;
- ii. Qu'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau devra modifier ses lettres patentes :
 - Afin de modifier son nom, pour un nouveau qui représente le territoire de la MRC;
 - Afin de modifier la composition de son conseil d'administration par des représentants des offices concernés avec deux représentants des locataires.

**Rés. no
2017-073**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2017-074**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h30.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation